

ENSEMBLE

Ville de Marseille



28 janvier 2025

FRAIS DE MISSION : LES AGENTS ESCROQUÉS !

Alors qu'un décret du 6 juillet 2024 est venu revaloriser les montants des remboursements des frais occasionnés pour les déplacements professionnels des fonctionnaires, la Ville de Marseille n'a toujours pas décidé de transposer les nouveaux barèmes pour ses agents ...

Nous avons saisi l'Administration par courrier pour une mise en œuvre urgente de ces mesures .



Marseille, le 24 janvier 2025

Madame Aude FOURNIER
DGA transformer nos pratiques
Monsieur Mathieu CORDIER
DRH

Objet : Montant des frais de mission
Affaire suivie par : M. Riccio

Madame la DGS, Madame la DGA, Monsieur le DRH,

L'attention de nos Organisations Syndicales a été attirée par la question des frais de mission remboursés aux agents en déplacements professionnels.

Il semblerait que la Ville de Marseille n'applique pas les nouvelles dispositions en la matière fixée par le décret 2024-746 du 6 juillet 2024 venu modifier le décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités des frais occasionnés par les déplacements temporaires des fonctionnaires.

Ainsi, les montants appliqués par la Ville ne correspondent plus aujourd'hui au coûts réels des frais engagés : 15,25 euros pour un repas, 70 euros pour une nuitée hors grandes villes et 110 euros pour une nuitée à Paris.

Afin que les agents amenés à se déplacer pour des raisons professionnelles, ne soient plus contraints de payer sur leurs propres deniers une partie des frais, nous vous demandons de proposer au prochain Conseil Municipal, un rapport modifiant le montant des frais de mission appliqués à la Ville de Marseille en référence au décret du 6 juillet 2024 ; à l'instar de ce qui s'est fait à la Région et à la Métropole.

Vous en remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, et dans l'attente de votre réponse nous vous prions, Madame la DGA, Monsieur le DRH, d'accepter l'expression de nos salutations distinguées.

SECTION CFTC VILLE DE MARSEILLE <i>Le Président</i>	SECTION SNT CFE CGC VILLE DE MARSEILLE <i>Le Président</i>	
Ludovic BEDROSSIAN	Daniel SESEZIA	
<i>Le Secrétaire Général</i>	<i>La Vice-Présidente</i>	<i>Le Secrétaire Général</i>
Philippe ANGELELLI	Paolo LONGHI	Michel RICCIO

copie pour information:
• Monsieur Joël CANICAVE (Adjoint aux Finances / Président du CST)

Ensemble CFTC CFE CGC, 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille
ensemblecftccgc@gmail.com 04 65 85 97 45



À LA VILLE, ON FLATTE VISIBLEMENT DAVANTAGE
L'ÉGO QUE LE PORTEFEUILLE !

ENSEMBLE CFTC CFE CGC

2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille 04 65 85 97 45 ensemblecftccgc@gmail.com